

DOCUMENT DE POLITIQUE

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'AVORTEMENT AU
CANADA GRÂCE AUX SOINS DE SAGE-FEMME

MARS 2023



Action Canada
pour la santé & les droits sexuels



Action Canada est un organisme national voué à l'avancement de la santé et des droits sexuels et génésiques au Canada et dans le monde. Une partie du travail d'Action Canada consiste à faire valoir l'intérêt à améliorer l'accès à des services complets de santé sexuelle et génésique, en particulier l'accès à des services d'avortement sécuritaire pour toutes les personnes dans leurs communautés locales.



Les barrières systémiques aux soins d'avortement au Canada

Au Canada comme dans le reste du monde, l'avortement répond à un besoin fondamental de santé génésique et constitue une issue fréquente de la grossesse. Chaque année au Canada, [près de la moitié des grossesses confirmées ne sont pas intentionnelles](#) et parmi toutes les personnes qui peuvent être enceintes, [un tiers aura un avortement au courant de sa vie](#). Le besoin d'avortement est courant, il s'agit d'une intervention médicale sûre et répandue, et les Canadien-ne-s ont le droit d'y avoir accès. Pourtant, l'accès facilité aux services d'avortement est loin d'être garanti pour toutes les personnes du pays.

De nombreuses personnes au Canada se heurtent en effet à des obstacles importants et persistants à l'accès aux soins d'avortement. Cet accès est rendu difficile pour beaucoup en raison d'obstacles tels que notamment :

- l'éloignement géographique des services par rapport à la communauté de la personne;
- les coûts et la logistique du déplacement — parfois sur plusieurs centaines de kilomètres et au-delà de frontières provinciales ou nationales — afin d'accéder aux services, en particulier pour les personnes des communautés rurales, éloignées ou situées dans le Nord;
- le coût des procédures pour les personnes qui ne sont pas couvertes par une assurance;
- les barrières linguistiques;
- l'absence d'accès aux congés maladie payés, à la garde d'enfants ou à d'autres aides permettant de se rendre au(x) rendez-vous.

Les personnes qui, en raison de facteurs systémiques, doivent déjà faire face à de nombreux obstacles pour accéder à des soins et services de santé — les personnes noires, autochtones, de couleur, de faible niveau socioéconomique, handicapées, jeunes, (2S)LGBTQIA+, subissant des violences intimes de la part de leur partenaire, incarcérées, sans papiers, en situation d'immigration précaire, ainsi que les personnes vivant hors des centres urbains — sont aussi les plus exposées à des obstacles importants et persistants lorsqu'elles ont besoin d'accéder à des services d'avortement.

Malgré [la mise en exergue des nombreuses difficultés dans l'accès aux services d'avortement](#), nombre de régions et de communautés demeurent mal servies. Dans ce contexte, la stigmatisation de l'avortement constitue l'un des obstacles à l'amélioration de cette situation.

La stigmatisation de l'avortement sape les efforts visant à répondre aux difficultés d'accès et génère de lourdes [conséquences sur la santé publique](#). En effet, cette stigmatisation peut retarder ou empêcher la demande de soins, elle peut isoler les personnes de leurs réseaux de soutien personnels et communautaires et elle peut décourager des organismes, des établissements, des élu-e-s et des leaders communautaires de prendre les mesures indispensables à l'amélioration de l'accès à l'avortement.

Compte tenu des [conséquences bien connues d'un refus de fournir des services d'avortement ou de l'impossibilité d'y accéder](#), il est urgent de prioriser l'amélioration de l'accès aux soins d'avortement dans le pays.



Action Canada appuie l'amélioration de l'accès à l'avortement médical et à tous les soins d'avortement au Canada



L'avortement médical est très largement reconnu comme étant une pratique sûre, efficace et essentielle de la fourniture en soins de santé primaires. L'approbation du régime combiné de Mifepristone et de Misoprostol par Santé Canada en 2015 reposait sur la prémisse selon laquelle la prestation de soins de santé primaires directs d'avortement médical au premier trimestre pouvait potentiellement répondre à l'iniquité de l'accès à l'avortement au Canada. De fait, de récentes études montrent que c'est le cas. **C'est pourquoi l'utilisation de l'avortement médical dans le cadre des soins de santé primaires doit être soutenue en tant qu'intervention éprouvée pour améliorer l'accès à l'avortement.**

Les sages-femmes sont bien positionnées pour fournir des soins d'avortement et ainsi améliorer l'accès à l'avortement au Canada

En tant que prestataires de soins de santé primaires, les sages-femmes sont une ressource précieuse pour améliorer l'accès à l'avortement. En 2022, les sages-femmes du Québec ont reçu l'autorisation légale de fournir des soins d'avortement médical. Dans les autres provinces et territoires du Canada, les sages-femmes participent à l'avortement médical en collaboration avec les médecins. Les soins d'avortement par les sages-femmes constituent une pratique courante dans de nombreux pays du monde.

Ces soins pratiqués par les sages-femmes ont le potentiel d'améliorer grandement l'accès à l'avortement. **Nous encourageons toutes les autorités à suivre au plus vite l'exemple du Québec** et à faire en sorte que les sages-femmes puissent prescrire du Mifegymiso – une intervention éprouvée – afin d'améliorer l'accès à l'avortement au Canada.

Action Canada préconise fortement l'intégration des soins d'avortement dans la pratique de divers-e-s prestataires de soins de santé et exhorte à la participation des sages-femmes à titre de prestataires compétentes et déjà bien placées pour fournir de tels soins. Il est

avéré que les sages-femmes sont expertes dans les soins liés aux grossesses non compliquées et travaillent fréquemment avec des personnes de communautés marginalisées. En effet, il a été démontré que le travail des sages-femmes a amélioré les résultats de santé génésique pour les patient-e-s dont de statut socioéconomique faible.

Les soins d'avortement fournis par des sages-femmes pourraient également améliorer l'accès à l'avortement pour les patient-e-s qui :

- auraient besoin de soutien supplémentaire pour accéder aux services de santé ou devraient surmonter des obstacles du système de santé, et à qui profiterait donc une approche centrée sur la personne et un cadre flexible de soins dans la communauté même;
- vivent dans des communautés rurales et éloignées desservies par des sages-femmes;
- jouissent de soins plus sécurisants culturellement grâce à leur relation avec une sage-femme.



Les sages-femmes, dont l'expertise est reconnue en matière de soins lors de grossesses normales, sont bien positionnées pour fournir l'avortement médical pour plusieurs raisons :

- ce sont des prestataires de soins de santé primaires possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour prescrire et gérer l'avortement médical;
- elles prennent déjà en charge des pertes de grossesse non compliquées, un processus cliniquement semblable à l'avortement médical;
- elles collaborent fréquemment avec les prestataires de soins de santé d'autres secteurs lorsque des soins supplémentaires sont nécessaires, participant ainsi aux approches collaboratives des soins centrés sur la personne;
- elles ont les compétences et la capacité d'offrir un counseling de qualité avant et après l'avortement; et
- en outre, les soins d'avortement sont une extension naturelle des philosophies existantes de la profession de sage-femme prônant notamment la continuité des soins, les soins centrés sur la personne et la prise de décision éclairée.

Les sages-femmes peuvent aussi offrir, dans le cadre de leur travail, des infrastructures qui aident leurs patient-e-s dans des aspects précieux et nécessaires des soins d'avortement :

- elles fournissent des soins en urgence dans le cas de complications (24 h/24, 7 j/7);
- elles proposent un service de suivi, notamment dans le domaine de la contraception;
- elles offrent des soins dans divers milieux : cliniques, hôpitaux, communauté; et
- elles proposent une éducation et une promotion de la santé sexuelle et génésique qui sont centrées sur la personne.



Contre la stigmatisation de l'avortement : une étape importante pour un meilleur accès à l'avortement

Des soins d'avortement fournis par les sages-femmes atténueront la stigmatisation et amélioreront l'accès à l'avortement ainsi que ses résultats. Les sages-femmes se concentrent sur le suivi des grossesses normales et non compliquées. Au lieu d'obliger les patient-e-s à chercher l'aide de spécialistes, ce qui contribue à la vision de l'avortement comme étant un soin isolé ou peu répandu, l'intégration des sages-femmes dans le tableau de la prestation des soins d'avortement sert de rappel du fait qu'il s'agit d'une intervention normale. La lutte contre la stigmatisation de l'avortement – notamment en communiquant sur le fait que l'avortement peut être une conséquence normale de la grossesse – aura des implications directes dans l'amélioration de l'accès aux soins et de la santé des personnes touchées par ce type de stigmatisation.



Action Canada est fortement en faveur des soins d'avortement fournis par les sages-femmes

C'est dans cet esprit qu'Action Canada salue le travail réalisé pour permettre l'accès aux soins d'avortement fournis par les sages-femmes.

- Action Canada se joint à l'Association canadienne des sages-femmes pour appeler toutes les sages-femmes et les prestataires de soins de santé génésique à travailler pour assurer l'accès à des soins d'avortement complets au Canada. Ainsi, Action Canada [appuie publiquement la déclaration de l'Association](#) concernant la prestation de soins d'avortement par les sages-femmes.
- Action Canada appuie la [déclaration de la FIGO \(Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique\) au nom de prestataires de services de santé du monde entier](#) appelant tous les gouvernements à soutenir l'accès à l'avortement sécuritaire. Cette déclaration a reçu l'appui de plus de 250 organismes de santé du monde, notamment la [Confédération internationale des sages-femmes](#).
- Action Canada appuie les [lignes directrices mises à jour de l'OMS sur les soins liés à l'avortement](#) qui prévoient notamment que les sages-femmes fassent partie des prestataires de soins d'avortement sécuritaires et complets.
- Action Canada félicite l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) pour avoir apporté à ses membres un cadre de référence leur permettant de fournir des soins d'avortement médical aux patient·e·s.



Action Canada exhorte les gouvernements, les instances régulatrices des métiers de sage-femme et les sages-femmes à collaborer efficacement pour parvenir à formaliser l'avortement en tant que pratique habituelle des sages-femmes.



Que faut-il faire pour y parvenir?

- ➔ Les sages-femmes doivent pouvoir prescrire l'avortement médical dans tous les provinces et territoires canadiens.
- ➔ Les sages-femmes de tous les provinces et territoires doivent être soutenues pour pouvoir intégrer l'avortement à leurs pratiques habituelles.
- ➔ Tou·te·s les partenaires du système de santé doivent collaborer pour créer des voies d'accès globales à l'avortement centrées sur la personne et qui conviennent à chaque communauté.

